

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15	Le vingt mars deux mille vingt-six, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ordizan, dûment convoqués en date du 16 mars 2026, se sont réunis au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	15	
Qui ont pris part à la délibération :	15	
Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0		

Présents : Roland DETHOU, Thierry DESTARAC, Vanessa DARRACQ, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Gérald RAGELLE, Marie-Hélène VILIJN, Eric TILHAC, Gilles GAUBERT, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Florent DUTREY, Marie-Pierre DUBARRY, Marlène LABORIE, Magalie LOZES, Mathilde DAUBE

Absents, excusés et représentés : ,

Secrétaire de séance : Marie-Hélène VILIJN

N° de la délibération DE_2026_11	Objet de la délibération INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX
--	---

Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer les indemnités de fonction aux élus dans le cadre de l'exercice effectif du mandat, impliquant d'avoir reçu une délégation du Maire.

VU les articles L 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Maire a le droit à l'indemnité de fonction maximale ;

Considérant qu'il convient de fixer les indemnités de fonction des adjoints ayant une délégation du Maire ;

Considérant qu'il ne faut pas dépasser l'enveloppe indemnitaire maximale annuelle (composée de l'indemnité maximale du Maire et des indemnités maximales des adjoints en exercice),

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer les indemnités de fonction comme suit :

Fonction	Qualité	NOM et Prénom	Taux
Maire	Monsieur	DETHOU Roland	9,50%
1 ^{er} adjoint	Monsieur	DETARAC Thierry	3,00%
2 ^{ème} adjoint	Madame	DARRACQ Vanessa	3,00%
3 ^{ème} adjoint	Monsieur	RAFFENAUD Didier	3,00%
4 ^{ème} adjoint	Madame	RODRIGUES Sophie	3,00%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

